



Grenoble, le 10 mars 2022

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS DU SNEP-UNSA du 10 mars 2022

Madame la Rectrice,

Le Snep UNSA est attaché au processus paritaire dans les académies ou au Ministère. Le Snep UNSA réclame la mise en place d'une instance paritaire au Ministère afin de comprendre les raisons des promotions pour les listes d'aptitude et les promotions à la hors classe des agrégés.

Nous sommes opposés à la mise en place d'une condition supplémentaire d'âge telle que souhaitée par une organisation dont les représentants ne sont pas choisis à l'issue d'un processus démocratique comme des élections transparentes.

Que pensent les organisations de Directeurs, de l'accès à la hors classe des enseignants, de Directeurs qui n'enseignent plus depuis bien longtemps?

Nous vous remercions de votre attention.

La délégation SNEP-UNSA